



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

N° 2022/55

Date de Convocation
29/11/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 18
Pouvoirs : 10
Votants : 28

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, François KISLING, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Mario STERI, Solange FAUCOMPRESZ, Sébastien GUÉRINEAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nadine CALVES donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Évelyne DURET donne pouvoir à Michel ARMAND, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alexis PEN PENIC, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Jean-Luc JOLIT, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Sylvie LABUSSIÈRE, Emilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET

ABSENTE

Caroline CHAZAL-MATHIEU

Michel DAMERVAL a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Budget 2022 - décision modificative n° 1

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de Finances pour 2022,
VU la délibération du conseil municipal n° 2022-018 du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 de la ville,
VU la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 21 novembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'au vu des crédits inscrits au BP 2022 et de la réalisation à ce jour, il convient de modifier le budget prévisionnel des sections d'investissement et de fonctionnement :

- En section d'investissement :
 - o Dépenses : + 281 240, 16 €
 - o Recettes : + 281 240,16 €
- En section de fonctionnement :
 - o Dépenses : + 240 800,00 €
 - o Recettes : + 240 800,00 €

**Sur exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,
À LA MAJORITÉ, 22 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget ville telle que décrite dans le document ci-joint en annexe.
- **AUTORISE** M. le Maire ou, en cas d'absence, son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

20		Immobilisation incorporelles	
202	PLU		37 000,00 €
21		Immobilisation corporelles hors opérations	
2115	Terrains bâtis		110 000,00 €
020		DÉPENSES IMPRÉVUES	
020	Dépenses imprévues		- 328,56 €
041		Opérations patrimoniales	
2151/2152/21318	Frais d'étude enfouissement réseaux rue Wilson, travaux façade rue Guichard, travaux Eglise de JLC, étude des sols cabinet médical.		42 447,12 €
		OPÉRATIONS	
2183	Opération 2022/11 Divers matériels		6 240,00 €
21538	Opération 2022/13 TRAVAUX EAUX USEES/EAUX PLUVIALES		70 000,00 €
2188	Opération 2022/14 ÉCOLES ET CUISINE CENTRALE		13 825,20 €
2188	Opération 2022/15 SPORTS		65 000,00 €
21534	Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX		23 756,40 €
21534	Opération 2022/18 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX		15 300,00 €
2151	Opération 2022/22 VOIRIE		- 70 000,00 €
2135	Opération 2022/32 Cabinet Médical		3 000,00 €
21534	Opération 2022/35 RÉSEAUX		- 35 000,00 €
total dépenses			281 240,16 €

RECETTES

041		Opérations patrimoniales	
2031/2033	Frais d'étude enfouissement réseaux rue Wilson, travaux façade rue Guichard, travaux Eglise de JLC, étude des sols cabinet médical.		42 447,12 €
10		Dotations, fonds divers et réserves	
10222	FCTVA		3 500,00 €
10226	Taxe d'aménagement		112 000,00 €
13		subventions d'investissement	
1322	Subvention région (city park)		21 666,67 €
1323	Subvention département (aire bus collège)		- 29 167,00 €
1388	Subv SIMVVO convention sortie compensation instruments		17 793,37 €
021		Virement de la section de fonctionnement	
021	Virement section de fonctionnement		113 000,00 €
total recettes			281 240,16 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

012		Charges de personnel	
64...	Diverses imputations		175 000,00 €
65		Autres charges de gestion courante	
6542	Créances éteintes		8 100,00 €
68		Dotations provisions semi-budgétaires	
6817	Dotations aux provisions pour créances douteuses (mandat d'ordre)		2 700,00 €
022		Dépenses imprévues	
022	Dépenses imprévues		- 58 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	
023	Virement à la section d'investissement		113 000,00 €
total dépenses			240 800,00 €

RECETTES

013		Atténuations de charges	
6419	Remboursement rémunération du personnel		30 000,00 €
74		Dotations et participations	
74121	Dotation de solidarité rurale		80 000,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation		120 000,00 €
75		Autres produits de gestion courante	
752	Revenus des immeubles		10 800,00 €
total recettes			240 800,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022



ID : 095-219504800-20221205-DEL202252-DE



VILLE DE PARMAIN – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 1
 Abstentions : 5


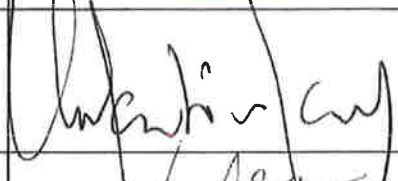

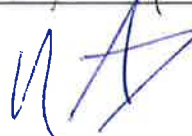






Date de convocation : 29/11/2022

Présenté par Le Le Maire (1).
 A Parmain, le 05/12/2022
 Le Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Parmain, le 05/12/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Loïc TAILLANTER	
Antoine SANTERO	
Nadine CALVES	
François KISLING	
Valérie MICHEL	
Alain PRISSETTE	
Sylvie LABUSSIÈRE	



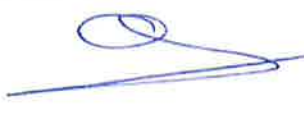
VILLE DE PARMAIN – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022

Philippe TOUZALIN	P.O. 
Martine DESRY	
Renée BOU-ANICH	
Michel ARMAND	
Bernard PIERRON	
Evelyne DURET	
Philippe DESRY	
Jean-Luc JOLIT	
Louise FEINSOHN	P.O. 
Patrick LECHAT	

VILLE DE PARMAIN – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022

Naïma-Kheloudja NAÏT-SEGHIR	
Béatrice BELABBAS	
Alexis PENPENIC	
Amélie SANTERO	
Michel DAMERVAL	
Dominique MOURGET	
Mario STERI	
Caroline CHAZAL-MATHIEU	
Frédéric FEZARD	

VILLE DE PARMAIN – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BP 2022

Emilie PORTIER	
Solange FAUCOMPRES	
Sébastien GUÉRINEAU	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
de la publication le

et

A Parmain le 06/12/2022

